



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS

En vue d'une occupation temporaire du domaine public par une association de peintres amateurs en centre-ville, le 1er dimanche de chaque mois

Objet :

Appel à projet concernant l'occupation du domaine public par une exposition et vente de peintures en centre-ville, un dimanche par mois en application de l'article L2111-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Caractéristiques principales :

La ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'exposition et à la vente de peintures, Promenade du Bout du Monde.

Ce périmètre pourra être modifié en fonction de travaux ou de manifestations impactant le linéaire commercial.

L'occupant versera à la ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public qui s'élèvera à 1€ le mètre linéaire occupé.

La mise à disposition du domaine public est fixée chaque 1^{er} dimanche du mois pour une durée de 7 mois, à compter du mois d'avril 2026. L'autorisation est personnelle et non cessible à un tiers.

L'occupant proposera des heures d'ouverture aussi larges que possible dans le respect de la réglementation en vigueur.

Date limite de réception des candidatures : vendredi 27 mars 2026

Dossier à remettre par les candidats :

- Documents administratifs candidats (statuts de l'association...)
- Lettre de motivation
- Projet de fonctionnement et présentation
- Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Garantie et expérience dans un secteur comparable, aptitude du candidat à assurer le fonctionnement et la continuité du service
2. Contenu du projet : projet global, horaires, nombre d'exposants, plan général, mode d'exploitation, structure juridique et qualité des stands
3. Mesures de propreté, de sécurité et sanitaire

A l'issue du choix opéré par la Ville, une convention sera rédigée et contre-signée par l'occupant et par la Ville.

Conditions d'envoi :

Les candidatures seront transmises soit par courriel à occupation.domaine-public@ville.angers.fr soit par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception, soit en mains propres au service Commerce :

VILLE D'ANGERS - DIRECTION ESPACE PUBLIC – COMMERCE
« OCCUPATION TEMPORAIRE PEINTRES »
85 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Madame Emilie JOLY, service Commerce – Direction Espace public et voirie communautaire – tél : 02.41.05.48.84